

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jennifer Lagacé	Numéro de permis 2002238	Date d'inspection Le 26 octobre 2022	
Nom de l'établissement Garderie des Apprentis-Sages		Numéro de téléphone (506) 790-5596	
Adresse 8 Boucher Street Campbellton NB E3N 2P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Pendant la visite l'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- Les dossiers des enfants sont complets.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet.
- Le permis, les inspections, la routine et les procédures d'évacuation sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement.
- Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche. Chaque enfant âgé entre 2 ans et 5 ans qui fait la sieste a un écart d'au moins 46 cm entre tous les matelas.
- Observations: À mon arrivée les enfants font de la peinture. Changement de la couche, lavage des mains, jeux libres et jeux extérieurs.
- Discussion avec l'éducatrice concernant les matelas de sieste.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 octobre 2022

Date

original signé par
Jessica Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 octobre 2022

Date